



RAPPEL : LE GUIDE DE RÉFÉRENCE SUR LES INCIDENTS CRITIQUES DE LA FPN COMPORTE UN GUIDE DE PRISE DE NOTES À TITRE DE RÉFÉRENCE QUAND VOUS DEVEZ PRENDRE DES NOTES GÉNÉRALES SUR L'INCIDENT.



Guide du membre

Quand vous devez répondre aux questions du rapport préliminaire

Principe fondamental

Donnez des réponses brèves, factuelles et pertinentes. Répondez seulement à la question posée. Évitez de deviner, spéculer, supposer ou combler les vides.

Quelles sont ces questions?

Si vous êtes impliqué dans un incident grave, un superviseur peut vous poser des questions du rapport préliminaire. Ces questions doivent être limitées.

Il ne s'agit PAS d'une déclaration complète. Il ne s'agit PAS d'une entrevue détaillée. Vous n'êtes PAS tenu d'expliquer chaque décision que vous avez prise.

Le but n'est **PAS de gérer ce qui s'est déjà produit**, mais plutôt d'autres enjeux opérationnels immédiats, notamment :

1. La sécurité publique
2. Les menaces continues
3. Les personnes blessées
4. Les suspects recherchés
5. La préservation des preuves
6. Les armes
7. Le contrôle des lieux

Comment répondre

Vos réponses doivent être brèves, factuelles et pertinentes. Répondez seulement à la question posée.

- Évitez de deviner.
- Évitez de spéculer.
- Évitez de présumer.
- Évitez de combler les vides parce que vous vous sentez obligé d'être utile.

Si vous ignorez la réponse, dites :

Je ne sais pas.

Si vous êtes incertain de la réponse, dites :

Je ne suis pas certain.

Si vous avez besoin qu'une question soit répétée ou clarifiée, dites-le.

Si vous n'êtes pas dans un bon état d'esprit pour répondre à ces questions, dites-le.

Protégez-vous en prenant des notes sur les personnes qui vous posent des questions

Vous devez consigner votre propre dossier du processus relatif au rapport préliminaire dans votre carnet de notes. Vos notes devraient inclure ce qui suit :

1. Le nom de la personne qui vous a posé les questions
2. Son grade et son rôle, s'ils sont connus
3. L'heure et le lieu
4. Les questions posées, en indiquant qu'on vous demande (contraint) d'y répondre.
**Si vous n'êtes pas contraint de répondre, NE RÉPONDEZ PAS aux questions sur l'incident.*
5. Vos réponses
6. Les autres personnes présentes
7. Toute directive qui vous a été donnée

Vous devriez aussi indiquer clairement que vos réponses ont été fournies parce qu'on vous a demandé de répondre.

Formulation recommandée pour le carnet de notes

« Ces réponses étaient obligatoires et non volontaires. » Si vous êtes, ou pouvez être, un agent en cause, AJOUTEZ ÉGALEMENT ce qui suit : « Je crois être dans une position potentiellement contradictoire par rapport au ministère public. »

Vous pouvez aussi écrire :

« J'ai répondu uniquement dans le but de protéger le public, d'empêcher la poursuite d'une infraction et de préserver des preuves. »

Ce que vous ne devriez pas faire

- Ne donnez pas de récit complet sans avoir été préalablement bien conseillé.
- N'expliquez pas tout votre processus décisionnel à moins d'y être contraint et d'avoir été bien conseillé.

- Ne répondez pas aux questions qui vont au-delà de l'objectif immédiat du rapport préliminaire.
- Ne faites pas de suppositions sur ce que vous n'avez pas vu ou entendu, ou sur ce que vous ignorez.
- N'adoptez pas la version des événements d'une autre personne.
- Ne laissez pas le processus devenir une entrevue d'enquête complète sous la forme de « questions du rapport préliminaire ».

Questions du rapport préliminaire par sujet

Questions du rapport préliminaire par sujet	Questions à poser
1. Blessures	<p>Est-ce que vous ou une autre personne avez subi des blessures?</p> <p>Est-ce que quelqu'un a besoin de soins médicaux? Dans l'affirmative, où se trouve la personne et quelle est la nature de ses blessures?</p>
2. Personnes en cause et témoins (policiers et civils)	<p>Quels sont l'état, la description et l'emplacement des personnes en cause?</p> <p>Quels sont l'état, la description et le l'emplacement des témoins?</p> <p>Un agent en cause a-t-il parlé à quelqu'un depuis que l'incident grave s'est produit?</p> <p>Dans l'affirmative, à qui a-t-il parlé?</p>
3. Autres dangers potentiels	<p>Est-ce que des personnes en cause sont toujours en fuite? Dans l'affirmative :</p> <p>Quelles sont leurs identité et description?</p> <p>Quel est leur emplacement, ou si elles ne sont plus sur place, quels étaient leur moyen de transport et leur direction de déplacement?</p> <p>Quand ont-elles été vues pour la dernière fois?</p> <p>Sont-elles armées?</p> <p>Y a-t-il des motifs raisonnables d'arrestation? Dans l'affirmative, quels sont ces motifs?</p> <p>Y a-t-il des armes non localisées ou abandonnées?</p> <p>Y a-t-il d'autres dangers?</p>
4. Preuves	<p>Quels éléments de preuve doivent être protégés ou recueillis (p. ex. objets, documents, renseignements d'identification, déclarations et données médico-légales)?</p> <p>Où se trouvent les preuves?</p>
5. Outils d'intervention et armes à feu	<p>Quels outils d'intervention ont été utilisés et où sont-ils?</p> <p>Une arme à feu a-t-elle été déchargée? Dans l'affirmative, quelle était la direction du tir?</p>
6. La scène	<p>Quel est le périmètre de la scène?</p>
7. Nature de l'incident grave	<p>Quelle était la nature de l'incident grave?</p>



Éléments essentiels pour le membre

Il se peut que vous deviez fournir des renseignements préliminaires limités. Mais cela ne veut pas dire que vous devez fournir une déclaration complète, spéculer, justifier chaque action ou répondre à des questions en dehors de l'objectif immédiat de la sécurité publique et de la préservation des preuves.

- Tenez-vous-en aux faits.
- Soyez bref.
- Consignez les questions qui vous ont été posées.
- Consignez vos réponses.
- Consignez le fait que les questions étaient obligatoires.